

Les valeurs de la Forêt Privée

— BOURGOGNE —

La crise du COVID et les confinements à répétitions ont suscité pour l'ensemble de nos concitoyens une reconnexion forte à la nature et notamment aux forêts françaises. Les médias se sont fait le relais de ce regain d'intérêt et des interrogations qu'une partie du public se pose à son sujet. Certaines émissions ont apporté un traitement orienté, souvent partial de la gestion forestière donnant une image de la forêt et des forestiers très éloignée de la réalité.

« Les valeurs de la Forêt Privée » a pour objectif de donner des informations factuelles et vérifiables sur la forêt française pour répondre au mieux aux questions posées à son égard, faire connaître le travail de terrain et partager les valeurs portées par les forestiers.

LA FORÊT FRANÇAISE EN QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 31% du territoire français dont les $\frac{3}{4}$ sont privés
- ▶ Une surface forestière qui augmente (+20% en 35 ans)
- ▶ Une forêt majoritaire en feuillus 67% (résineux 21%, mixtes 12%)
- ▶ Une forêt qui croît bien plus qu'on ne récolte

3 300 000 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Il n'existe pas un propriétaire forestier type mais une multitude de propriétaires forestiers qui travaillent sur le temps long (50 à 150 ans), se forment, cherchent à progresser, adaptent leur sylviculture aux contraintes actuelles et futures en tirant les leçons du passé, en expérimentant et en étant à l'écoute des professionnels publics et privés.

UNE FORÊT GÉRÉE DURABLEMENT

Les Forestiers Privés mènent depuis de nombreuses années une politique forestière de **développement durable** dont ils sont fiers, dans le respect du code forestier et des nombreuses lois et règlements applicables. Leur gestion est étroitement contrôlée par les pouvoirs publics.

UNE FORÊT MULTIFONCTIONNELLE :

Fonction économique : elle produit du bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie.

Fonctions écologiques : biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique par le stockage du carbone, filtration de l'eau, lutte contre l'érosion des sols.

Fonction sociale : une filière qui génère près de 400 000 emplois non délocalisables et un rôle de loisirs et de détente pour le grand public.

ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

• En France :

Le réchauffement climatique : les propriétaires forestiers en première ligne

La récolte du bois : protection des sols, dessertes forestières

Évolution de la sylviculture : la forêt est-elle sous ou surexploitée ?

Équilibre sylvo-cynégétique : une menace réelle

• En Bourgogne :

Chiffres clés

Menaces d'enrésinement et atteintes aux paysages ?

Coupes rases, changement climatique et adaptation de la forêt de Bourgogne



La forêt française en quelques chiffres

La forêt recouvre 31% du territoire de la France métropolitaine.⁽¹⁾

- ¼ de cette forêt est publique : forêts domaniales ou appartenant aux collectivités locales.
- les ¾ appartiennent à des propriétaires privés, la forêt privée **occupe donc 23% du territoire métropolitain.**

Les propriétaires forestiers ont de fait un rôle clé à jouer pour la gestion durable des forêts françaises.

La surface de la forêt privée augmente.⁽¹⁾

+ **20% en France ces 35 dernières années**, principalement en raison de la déprise agricole (terres pauvres laissées à l'abandon par l'agriculture qui se reboisent naturellement ou ont été plantées). Pour mémoire, la surface de la forêt a presque doublé en moins de 200 ans : 8,9 millions d'ha en 1840, 16,9 millions d'ha en 2019 (IGN memento 2020).

Les forêts de plantation ne représentent que 13% de la forêt française.⁽¹⁰⁾

La forte croissance de la superficie des forêts en France n'aurait pas été possible sans plantations. L'histoire de la plupart des forêts a comporté des épisodes de plantation soit pour convertir des terres pauvres en forêts, soit pour la restaurer après des tempêtes,

des maladies, soit en enrichissement de peuplements pauvres. Même l'emblématique forêt de chênes de Tronçais a été replantée à deux reprises⁽¹¹⁾. Les arbres plantés ont la même capacité de séquestration du CO₂ que les arbres provenant de semis naturels.

Une forêt française majoritaire en feuillus.⁽¹⁾

- **Feuillus : 67%**, principalement en plaine ou à moyenne altitude.

En forte augmentation : + **28% en 35 ans**

- **Conifères 21%**, principalement en zones montagneuses, en zone landaise et dans l'ouest de la France.

En décroissance : - **11% en 35 ans**

- **Mixtes : 12%**, principalement en moyenne montagne.

En forte croissance : + **63% en 35 ans**

Une forêt française qui croît toujours plus

Le stock de bois sur pied est en très forte croissance⁽¹⁾ : 1,8 milliard de m³ en 1985, 2,8 milliards de m³ aujourd'hui soit + **50 % en 30 ans.**

En France, la récolte annuelle de bois est inférieure à la production biologique de la forêt. Chaque année on ne récolte au maximum que 60%⁽⁶⁾ de ce qui pousse.

3,3 millions de forestiers privés

Il n'existe pas un propriétaire forestier type mais des propriétaires forestiers

Chaque propriétaire forestier a une histoire particulière, des motivations, un degré de connaissance et une vision de la sylviculture qui lui sont propres. L'immense majorité d'entre eux se retrouvent autour de valeurs communes : la passion qu'ils entretiennent avec leur forêt, l'humilité apprise au contact de la nature et le sens des responsabilités qu'ils ont vis-à-vis de la société.

Un travail sur le temps long

Il faut de 50 à 150 ans pour faire un arbre. Schématiquement ils récoltent le fruit des travaux forestiers (régénérations naturelles, plantations, élagages, éclaircies, irrégularisations...) effectués par la génération de leurs grands-parents et leurs travaux bénéficieront à la génération de leurs petits-enfants.

Un droit et des devoirs

Les forêts privées par définition ne sont pas un bien commun. Elles sont souvent le fruit d'un héritage ou d'un investissement initial par un propriétaire, d'une gestion sur plusieurs généra-

tions qui en supportent les coûts (dont les impôts) et les risques (économiques, sanitaires, tempêtes, incendie, changement climatique).⁽⁸⁾

Néanmoins, les bienfaits de la forêt bénéficient à l'ensemble de la société, cela implique une responsabilité forte des propriétaires forestiers qui en sont les gardiens.

Un besoin de formation et d'accompagnement

La sylviculture a beaucoup évolué ces 50 dernières années et continuera de s'adapter, en particulier pour faire face aux conséquences des changements climatiques. Pour se tenir au fait de ces évolutions, des **formations de qualité, accessibles à tous**, sont dispensées par le CNPF à travers les FOGFOR, les CETEF et les réunions d'information proposées.

Pour les coupes et travaux au fil du temps, les propriétaires se font souvent conseiller par des coopératives forestières, des experts forestiers ou des gestionnaires forestiers professionnels.



Une forêt gérée durablement

Une réglementation parmi les plus strictes au monde

Le droit de propriété est garanti par la Constitution et par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (art 2 et 17). **Il n'y a pas d'exception pour la forêt.**

La gestion des propriétés privées forestières est **étroitement encadrée par le Code Forestier** et de nombreuses lois et règlements qui précisent ce qui est autorisé ou non. Cette réglementation est essentiellement nationale mais sa mise en œuvre peut faire l'objet de directives et d'adaptations locales.

Les forestiers privés respectent ce cadre légal et réglementaire. Ils demandent qu'on respecte aussi leurs droits, en particulier le droit de propriété.

Une réglementation centrée sur la gestion durable

Les documents de gestion durable (DGD) garantissent une vision de long terme dans la conduite des actes sylvicoles. Le document cadre de la gestion durable en forêt privée est le **SRGS** (Schéma Régional de Gestion Sylvicole), déclinaison de la politique forestière nationale, document auquel doivent se conformer les DGD en forêt privée : Plan Simple de Gestion (PSG), possible à partir de 10 ha et obligatoire à partir de 25 ha, Règlement Type de Gestion (RTG) et Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). L'objectif principal de ces documents est d'obtenir des propriétaires un **engagement de gestion durable** de leur forêt, à travers des documents qui, notamment, **encadrent les coupes, planifient les travaux à effectuer**, veillent au **respect des paysages** et aident à **choisir les essences de l'avenir**.

Cette gestion est étroitement contrôlée par l'État, via le CNPF (Centre national de la Propriété Forestière) au niveau national, décliné au niveau régional par les CRPF (Centres régionaux de la propriété forestière).

Dans la pratique, les propriétaires forestiers soumettent leurs documents de gestion durable à l'agrément du CRPF.

Les propriétaires forestiers et la certification PEFC

En complément du respect de la réglementation en vigueur, les propriétaires forestiers peuvent faire **certifier** leur gestion durable de leur forêt par **PEFC (Program Endorsement Forest Certification)**. Cet organisme, présent dans 53 pays, certifie la gestion durable des forêts depuis plus de 20 ans. Cette certification permet de vérifier la gestion durable de la forêt et la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Les propriétaires s'engagent à une exploitation de leur forêt raisonnée et respectueuse, à la préservation de la biodiversité, des sols et de l'eau. Leur certification doit être renouvelée tous les 5 ans. Le non-respect de ses propres engagements par un propriétaire peut conduire à la suspension ou à la radiation de sa certification.

PEFC a certifié plus d'1/3 de la surface forestière de la France métropolitaine.

Il existe un autre organisme de certification (FSC) mais qui est moins présent en France.

Une forêt multifonctionnelle

Fonction économique

La gestion des forêts permet la production et la commercialisation du bois, un matériau biosourcé et renouvelable. Les revenus issus de la vente du bois permettent au propriétaire forestier d'investir dans les travaux nécessaires au bon entretien et au renouvellement de sa forêt. Le propriétaire s'acquitte également, comme il se doit, des taxes foncières et impôts liés à ces revenus. Le rendement moyen d'une forêt est de l'ordre de 1 à 3 %.

Le bois peut avoir des utilités différentes en fonction de la dimension, des essences et de la qualité :

- L'objectif premier est de fournir du **bois d'œuvre** (pour les arbres de qualité arrivés à maturité) nécessaire pour la construction (charpentes, parquets, bardages, meubles...).
- Si le bois n'est pas de qualité ou de dimension suffisante pour le **bois d'œuvre**, il sera utilisé en **bois industrie** (panneaux, carton, pâte à papier...) ou en **bois énergie** (bûches, granulés, plaquettes forestières).

Les utilisations dans la construction permettent de **stocker du carbone durablement**.

Le recours au bois pour des produits à faible durée de vie ou pour le chauffage permet de remplacer des ressources fossiles, par une matière locale, biosourcée et renouvelable.

Les nouvelles normes environnementales et les consommateurs plébiscitent le bois dans la construction et 67% de la récolte de bois commercialisée en France sont issus de la forêt privée⁽⁸⁾. Elles accentuent encore plus le besoin en bois et notamment en bois résineux.

Fonction écologique

La biodiversité⁽⁵⁾

La préservation de la biodiversité fait partie des piliers de la gestion forestière en France. Cela permet de préserver ou valoriser de manière pérenne les services écosystémiques rendus par la forêt. Plus de 190 essences d'arbres sont inventoriées par l'IGN sur le territoire métropolitain dont 142 feuillues⁽⁸⁾. Les forestiers privés ont à cœur d'agir pour préserver la biodiversité de la faune et de la flore dans leur forêt. Leurs préoccupations actuelles vont dans le même sens que les résultats des études de renforcement de la résilience des forêts face aux changements climatiques : diversification des essences au sein de la propriété, maintien de quelques arbres morts à l'hectare et de bois mort au sol, maintien d'essences d'accompagnement et d'un sous-étage au sein des parcelles.

La séquestration du carbone et la forêt privée⁽¹³⁾

Règle des 3 S : Séquestration, Stockage, Substitution :

- **Séquestration** : L'arbre est un merveilleux capteur solaire : il transforme le gaz carbonique de l'air en bois à l'aide de l'eau puisée dans le sol et de l'énergie solaire captée grâce à son feuillage (assimilation chlorophyllienne). En France, avec

près de 88 millions de tonnes de CO₂ captées chaque année soit 17% des émissions annuelles, la forêt est le 2^{ème} puits de carbone après les océans et est indispensable pour la lutte contre le réchauffement climatique.

- **Stockage** : le carbone est stocké dans les produits bois (meubles, bois de construction...) pendant toute leur durée de vie.
- **Substitution** : L'utilisation du bois dans la construction ou comme source d'énergie permet de se substituer à d'autres matériaux tel le béton ou l'énergie fossile (gaz, charbon, pétrole) avec une ressource de proximité renouvelable et dont la transformation est moins impactante en CO₂.

La filtration de l'eau par la forêt⁽⁴⁾

La forêt a un effet naturel de filtration de l'eau qui est très positif sur la qualité de l'eau brute par rapport aux autres usages des sols, avec un impact bénéfique sur la production d'eau potable. **Couvert protecteur face au risque d'érosion des sols et d'inondation.** Grâce aux racines des arbres et des végétaux qui fixent le sol et participent à sa porosité, la pluie s'infiltrate au lieu de ruisseler. La forêt assure une fonction de régulation des écoulements (écrêtement des crues).

Fonctions Sociales

L'emploi

La **filière forêt bois** fait travailler près de **400 000 personnes** (plus que l'industrie automobile) sur des **emplois non délocalisables**. Depuis de nombreuses années, la filière aval du bois (scieries, meubles, pâte à papier) est en difficulté et ne parvient plus à répondre aux besoins. Ainsi, depuis de nombreuses années, la filière bois (principalement pâte à papier et meubles) représente **le deuxième poste de déficit commercial** de la France : + de 7 milliards d'€ /an !

En France, les scieries ont fermé à un rythme régulier, leur nombre a baissé de 79% depuis 1996⁽⁶⁾. Les fabricants de meubles sont devenus très rares, les usines de carton et pâte à papier presque inexistantes. Résultat, les grumes non transformées en France partent à l'exportation.

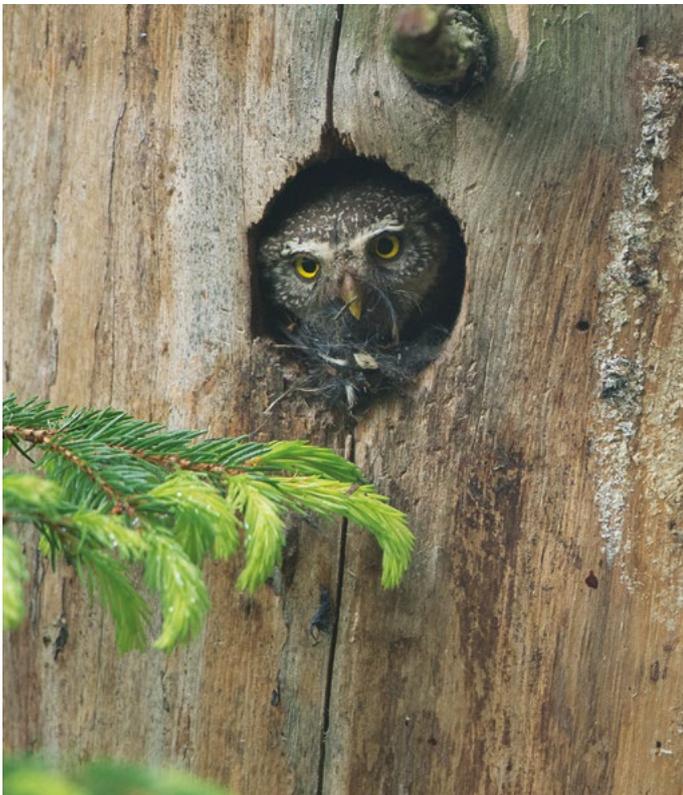
Nous sommes encore très éloignés des circuits courts qui devraient être privilégiés. La mise en place, d'urgence, d'un plan d'actions pour réindustrialiser la filière forêt bois devrait s'imposer.

Pour exemple, les forêts d'Allemagne, avec une superficie de forêts inférieure de 35% à celles de la France font vivre 1 000 000 de personnes, plus de deux fois plus qu'en France !

La forêt et l'accueil du public

Les propriétaires forestiers sont responsables des risques que leur forêt peut faire courir au public. Chaque propriétaire peut décider d'autoriser ou non l'accès dans sa forêt et à quelles conditions. Les propriétaires forestiers sont souvent engagés dans la sensibilisation du public aux enjeux de la forêt notamment en l'ouvrant aux actions de formations forestières, aux scolaires, aux scouts...

Enjeux et problématiques de la forêt française



Changement climatique : les propriétaires forestiers privés en première ligne

La forêt française est dans un état sanitaire très préoccupant à la suite des épisodes de plus en plus fréquents de sécheresses et de canicules. L'affaiblissement des arbres facilite le développement des parasites : on constate des mortalités importantes, voire catastrophiques dans le grand quart nord-est du pays, pour certaines essences (épicéas, sapins pectinés). La situation est inquiétante pour les hêtres, châtaigniers, chênes pédonculés, pins sylvestres... En outre, les échanges commerciaux plus nombreux sont parfois source d'introductions de pestes venues d'ailleurs auxquelles nos essences sont vulnérables (frênes, buis...).

Au titre du Plan de relance de l'économie, l'État lance actuellement et pour une durée de 2 ans (seulement) un vaste programme pour pallier les dizaines de milliers d'ha dévastés par la crise sanitaire des forêts (en cours depuis 2018) et aider à l'amélioration de peuplements fragilisés. Il est indispensable d'adapter en urgence la forêt française aux nouvelles conditions climatiques, en replantant des essences plus adaptées et ainsi améliorer la résilience des forêts. **Les forestiers privés répondent « présents » et participent activement à cette mission d'intérêt général.**

Pourquoi et comment récolter du bois ?

Nous avons besoin de récolter les arbres pour subvenir au besoin de la société en bois d'œuvre, en bois industrie et en bois énergie.

Pour chacune de ces utilisations, le bois est une alternative biosourcée et renouvelable à des matériaux fossiles et générateurs de CO₂.

La récolte du bois

La récolte des bois est de plus en plus mécanisée, en particulier par l'utilisation d'abatteuses-récolteuses et d'engins de débardage pour sortir le bois de la forêt. L'utilisation de ces engins impressionnants s'est répandue depuis les tempêtes de 1999 où il fallait d'urgence extraire d'importants volumes de chablis pour replanter les parcelles dévastées.

Le **développement de la mécanisation** a permis de pallier le manque de main d'œuvre dans le bucheronnage manuel, il a grandement favorisé la sécurité et **diminué les accidents et la pénibilité du travail de bucheronnage**. La mécanisation est maintenant utilisée pour effectuer des dépressages et éclaircies, opérations indispensables pour donner la lumière nécessaire à la croissance des arbres d'avenir.

Le renouvellement et la croissance des arbres

Dans le cadre d'une plantation, on plante 800 à 1400 arbres/ha mais ce même hectare ne peut héberger que 100 à 300 arbres adultes. La densité des semis naturels est encore plus forte. Dans les premières années, il faut dégager ces semis ou plants pour leur permettre de s'affranchir de la végétation, puis diminuer la densité par des dépressages : ce sont les travaux. Ensuite, il est nécessaire d'éclaircir au fur et à mesure de la croissance des jeunes tiges afin d'obtenir les arbres les plus beaux : on prélève ainsi les premiers bois.

Dans une futaie régulière il pourra y avoir 5 éclaircies et plus avant maturité. Dans une futaie irrégulière où cohabitent des arbres de tous âges, il est aussi nécessaire d'effectuer les travaux permettant l'émergence de tiges d'avenir, quant aux coupes elles ont à la fois une fonction de récolte des arbres mûrs et d'éclaircie des arbres en croissance.

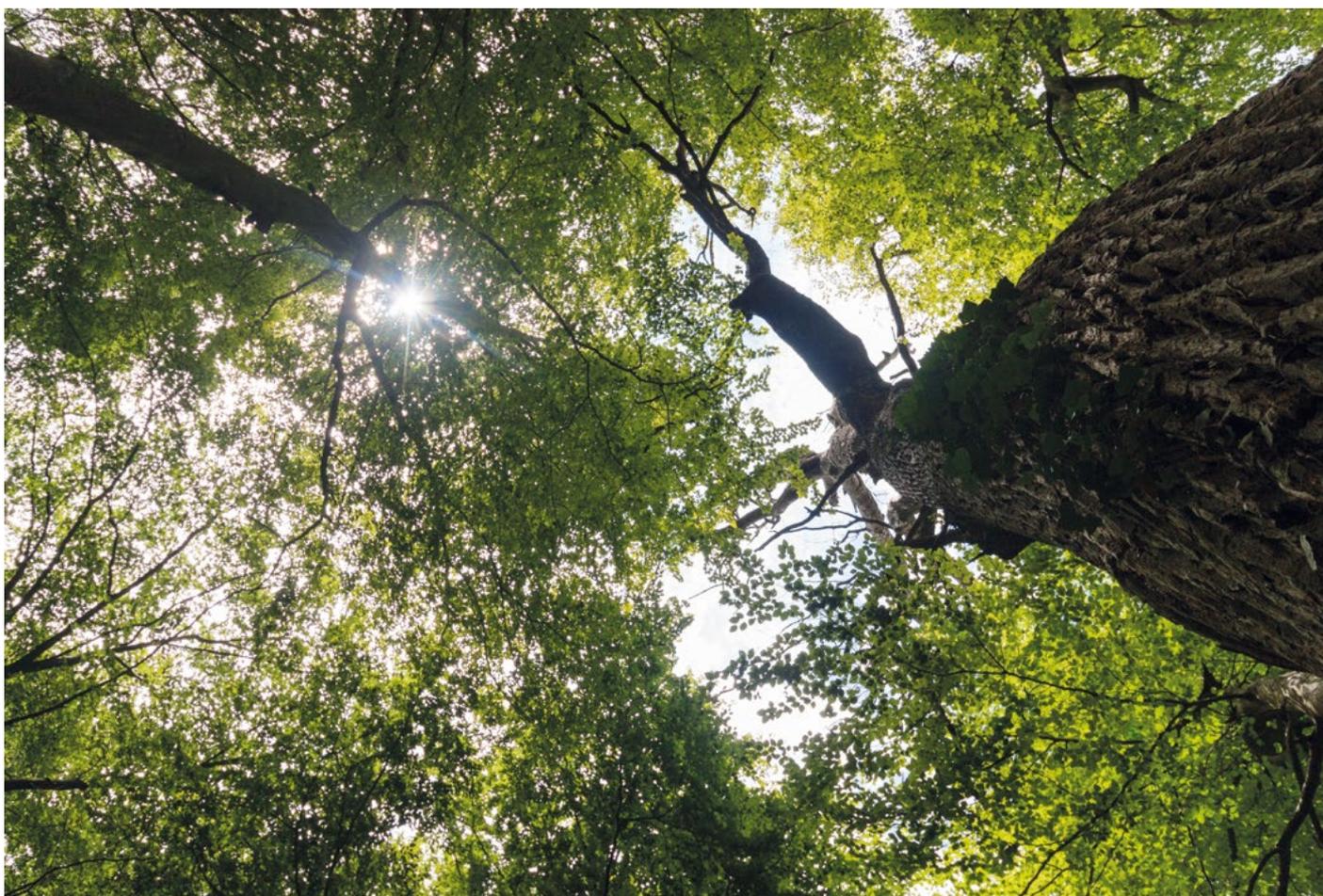
La protection des sols

L'exploitation forestière a fait de grands progrès pour la préservation des sols et la limitation des tassements :

- en généralisant l'usage des cloisonnements pour la circulation des engins forestiers dans les parcelles,
- en choisissant des engins à multiples essieux équipés de pneus basse pression...
- en respectant la nature des sols et leur portance en période de pluie.

Les dessertes forestières

Les dessertes forestières (routes, pistes, places de dépôt...) étaient notoirement insuffisantes en France, ce qui rendait difficile l'exploitation de surfaces importantes. Ces dernières années, avec l'aide des pouvoirs publics, en particulier de fonds européens, de l'Etat ou de certaines collectivités, les propriétaires privés ont considérablement amélioré la situation, mais de nombreux investissements restent nécessaires.



Évolution de la sylviculture

Les choix de sylviculture

Les évolutions en matière sylvicole s'effectuent en liaison étroite entre les propriétaires, les ingénieurs et techniciens du CRPF, les experts, les coopératives et gestionnaires forestiers. La recherche est indispensable et forêts privées et publiques travaillent ensemble, en particulier sur les adaptations à effectuer au regard du réchauffement climatique actuel et à venir. Tout l'enjeu du forestier est de réussir à conjuguer la production de bois de qualité, la protection de l'environnement et la réaction aux effets du changement climatique. Cette mission nécessite technicité et liberté d'action, car les stratégies sont complexes :

- Surveillance des éventuels dépérissements, détermination du potentiel de survie des arbres et des coupes et travaux à entreprendre en fonction ;
- Évaluation de la réserve utile en eau du sol et prévision de l'évolution climatique du terrain selon son exposition, altitude...
- Diversification des essences et des provenances (par plantation ou régénération naturelle, travail au profit des espèces adaptées) ;
- Diversification des itinéraires de conduite des peuplements (en jouant sur les densités, les âges d'exploitation), intégrant la biodiversité naturelle ;
- Investissements à moduler selon le niveau de risque et l'intérêt économique ou écologique, laissant des parcelles sans intervention.

Une forêt sous ou surexploitée ?

En France, on n'exploite qu'environ 60% ⁽⁶⁾ de l'accroissement annuel naturel de la forêt. Cette sous-exploitation n'est pas vertueuse pour autant car la coupe de bois est un acte important pour conserver et préserver la forêt. Une forêt vieillissante, où le bois s'accumule, est une forêt qui se fragilise, plus sensible aux tempêtes, incendies et maladies. Qui plus est sa sous-exploitation prive la société d'une ressource renouvelable qui pourrait améliorer l'emploi, la balance commerciale et la performance environnementale.

Équilibre sylvo-cynégétique : une menace réelle !

Les populations de cervidés, par endroits en trop grand nombre, mettent en péril la gestion durable des forêts et la biodiversité par des dégâts, souvent considérables, toujours coûteux, aux régénérations naturelles des forêts ou aux plantations.

Les forestiers privés demandent une limitation efficace des populations de cervidés.

Les agriculteurs perçoivent des indemnités en cas de dégâts du grand gibier, notamment sangliers et cerfs dans leurs cultures. Les forestiers privés n'en reçoivent aucune. Cette différence de traitement masque les difficultés rencontrées et le coût supplémentaire supporté par les forestiers (remplacement des plants, protections...). Les protections anti gibier (gainés ou filets plastiques pour les plants, grillages...) augmentent considérablement le coût des renouvellements et dissuadent de nombreux propriétaires de planter. Elles sont en outre une mauvaise solution (nécessaire suivi et enlèvement sous peine de pollution et parfois déformation des tiges, contrainte au libre déplacement des animaux).

Enjeux et problématiques en Bourgogne

Chiffres clés de la forêt Bourguignonne ⁽⁹⁾

- **Forêt privée** : 70% de la surface des forêts de Bourgogne
- **Peuplements** : 72% de feuillus, 15% de conifères, 13% mixtes feuillus/résineux
- **Gestion durable** : 41% de la surface de la forêt privée est soumise à des documents de **gestion durable agréés par le CRPF**
- **Stock de bois sur pied** : 350 Millions de m³ dont 71% de feuillus et 29% de conifères
- **Récolte de bois** : Avec 5 millions de m³ de bois rond récoltés en 2019, la région Bourgogne Franche Comté est la 4ème région de France pour la récolte et le sciage de bois de feuillus et de résineux.
Les volumes récoltés s'élèvent quant à eux à 4,2 m³/ha/an soit 58% de la production biologique. Le stock de bois sur pied des forêts de BFC s'accroît par conséquent de 3m³/ha/an en moyenne.
- **PEFC** : En Bourgogne Franche Comté PEFC regroupe plus de 9500 propriétaires représentant 43,1% de la surface forestière ainsi que 270 entreprises.

Les « menaces d'enrésinement et d'atteintes aux paysages » : parlons-en !

Les résineux sont-ils vraiment une menace ?

Les résineux sont apparus sur notre planète avant les feuillus. L'inventaire Forestier de l'IGN ⁽¹⁾ indique que la surface de résineux en France a diminué de 9% depuis 1985. La surface de peuplements résineux est de 21% des forêts de France et seulement 15% en Bourgogne Franche Comté.

Les forestiers privés n'ont aucun motif technique ou écologique avéré d'exclure les résineux de leurs parcelles. Chaque propriétaire a le droit de choisir les essences qu'il favorisera et ce choix se fait en fonction de multiples facteurs et toujours en adéquation avec les caractéristiques de la station forestière concernée (qualité du sol, climat de la région...).

On reproche souvent aux forêts de résineux d'être moins riches en terme de biodiversité que les forêts de feuillus. Cela n'est pas avéré, la biodiversité dans les forêts de résineux est différente mais bien présente. De plus, les itinéraires sylvicoles laissent s'exprimer cette biodiversité différemment dans l'espace et dans le temps, selon l'âge des arbres, le mélange des âges, la densité, l'âge d'exploitation... La diversité des choix des propriétaires est un gage de diversité biologique.

Le secteur de la construction, dont l'activité s'est redressée depuis quelques années après un long ralentissement, ne réussit pas à s'approvisionner en bois en France. Les résineux qui présentent de longs troncs droits avec peu de nœuds et se déforment peu répondent aux besoins du marché. Cependant nous manquons de résineux en France même si nous exploitons de belles forêts de résineux, que nous renouvelons soit en régénération naturelle, soit en plantation de manière raisonnée, les importations du secteur sciages résineux sont très importantes (elles représentent près de 650 millions d'euros en 2019).



Préservation des paysages

Les documents de gestion durable engagent les propriétaires forestiers sur une gestion durable et responsable de leur forêt en encadrant les coupes, planifiant les travaux à effectuer et en veillant au respect des paysages et des écosystèmes. Ils contiennent toutes les dispositions pour adapter les travaux, les coupes, les essences à planter et préserver les paysages quand c'est nécessaire (par exemple, à proximité de bâtiments ou sites classés). Pour les forêts qui n'ont pas de DGD il y a une interdiction formelle de procéder à des coupes conséquentes sans autorisation (Régime d'Autorisations Administratives). **Les techniques de plantation et les choix à effectuer pour préserver les paysages existent**, elles sont dorénavant proposées aux propriétaires par le CRPF et les gestionnaires forestiers.

Classement des forêts

Les propriétaires privés considèrent que les **demandes de classement de forêts**, pour les préserver de menaces de « destruction », **doivent être fondées, utiles, et initiées après consultation** des propriétaires et de leurs représentants syndicaux, ainsi que du CRPF et après vérification que les documents de gestion durable ne peuvent pas être utilisés pour traiter les éventuels problèmes. Les instances de classement de certaines forêts bourguignonnes (par exemple La Ravière et le massif d'Uchon, dans le Morvan) ne remplissent pas ces critères. Les conséquences d'un classement (alourdissement de la gestion, réduction de la valeur vénale des parcelles...) sont portées uniquement par le propriétaire forestier et ne doivent donc pas être faites sans fondement ni véritable concertation.

Coupes rases, changement climatique et adaptation de la forêt en Bourgogne

La récolte des arbres mûrs en futaie régulière implique de passer par cette phase de coupe rase, où il n'y aura plus aucun arbre adulte sur la parcelle.

Pour autant, les semis sont déjà là ou bien les plants vont bientôt être installés. Ces jeunes pousses profitent de la lumière nouvellement arrivée et des minéraux libérés par la décomposition rapide de la litière.

La faune et la flore des milieux ouverts arrivent rapidement. C'est une phase de grande biodiversité dans la vie de la forêt, mais d'une biodiversité différente de celle de la forêt adulte. En termes de paysage, cela peut être un choc, mais bien moindre que celui lié à une catastrophe naturelle comme une tempête ou des mortalités massives d'origine sanitaire.

Le problème des **surfaces maximales de coupes rases** autorisées est actuellement à l'étude par les autorités compétentes : les rédacteurs du SRGS de Bourgogne-Franche Comté.

A l'heure actuelle, ces coupes sont encadrées via les PSG (obligatoire pour toute forêt de plus de 25 ha) et les autres documents de gestion durable qui sont contrôlés et validés par le CRPF. Ce-

lui-ci s'attache à limiter les coupes rases de trop grande ampleur. Pour les forêts sans document de gestion, un seuil de surface (en général 4 ha), impose également d'obtenir une autorisation administrative pour procéder à une coupe rase.

Et comme pour chaque coupe, le propriétaire a l'obligation de renouveler le peuplement et de remettre la parcelle en l'état (code forestier).

Dans tous les cas, les propriétaires qui enfreignent la loi s'exposent à de **très lourdes sanctions financières**.

Le **changement climatique** frappe durement la forêt de Bourgogne Franche Comté : On évalue à plus de 30 000 ha d'épicéas et de sapins pectinés la surface décimée par les invasions de scolytes, insectes ravageurs dont la prolifération est une conséquence directe des sécheresses et déficits de pluies estivales de ces dernières années. Des **coupes rases sanitaires** sont dans ce cas autorisées par le CRPF pour ensuite régénérer/replanter.

Pour faire face à l'ampleur des dégâts, le volet forestier du plan de relance lancé par le gouvernement dégage des crédits pour replanter les surfaces avec des essences mieux adaptées au climat attendu dans les 100 ans à venir.

« La véritable menace actuelle sur la forêt est sanitaire.

La forêt est un trésor environnemental que ses propriétaires responsables entendent préserver et adapter aux changements climatiques, là est leur priorité malgré la difficulté de la tâche. »

Gilles de Corson, Président de l'Union Régionale Fransylva Bourgogne



À propos de Fransylva

Fransylva, la Fédération nationale des syndicats des forestiers privés de France représente les 3,5 millions de propriétaires et regroupe : 15 unions régionales, 73 syndicats départementaux ou interdépartementaux en métropole et 3 structures dans les DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion), soit plus de 50 000 adhérents (pour environ 1/4 de la surface des forêts privées). Gérée par des bénévoles et quelques permanents, elle représente les sylviculteurs auprès des pouvoirs publics français et européen, des partenaires de la filière forêt

bois et des organismes non gouvernementaux impliqués dans la filière forestière. Elle informe les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques, environnementales et économiques. Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques responsables avec sérénité et les incite à s'engager dans une gestion durable de leur forêt.

Le Syndicat Fransylva en Bourgogne représente 2 465 adhérents et 180 000 ha.



POUR NOUS CONTACTER

Union Régionale Fransylva Bourgogne
Maison Régionale De L'Innovation
64 A rue de Sully
21071 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 40 34 50
E-mail : foretprivee.bourgogne@gmail.com

(1) IGN-inventaire forestier : <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique78>

(2) Portail ONF : http://www1.onf.fr/gestion_durable/++oid++5ae6/@display_advise.html

(3) Portail forêt privée française : <https://www.foretpriveefrancaise.com/n/les-documents-de-gestion-durable-des-forets-privées-srgrs-psg-cbps-rtg/n:146>

(4) Portail INRAE : <https://www6.nancy.inrae.fr/lef/FOCUS-sur/Foret-et-eau>

(5) <https://agriculture.gouv.fr/foret-et-biodiversite>

(6) La production annuelle en volume - IGN

(7) <https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/flux2019.pdf>

(8) <https://www.foretpriveefrancaise.com/n/reperes-sur-la-production-de-bois/n:2177>

(9) CNPF : Forêt entreprise n° 256 janvier et février 2021

(10) Chiffres clés filière forêt bois 2017 DRAAF Bourgogne Franche Comté

(11) La feuille de l'inventaire forestier Mai 2017 : La forêt plantée en France état des lieux : https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/if40_plantations.pdf

(12) ONF - Histoire de la Forêt de Tronçais

(13) Les Chiffres clés de la forêt privée française édition 2021